

Plan « Citoyens du sport » et Plan « J'apprends à nager »





Plan « Citoyens du sport »



- **Contexte :**

A l'issue du Comité Interministériel à l'Égalité et à la Citoyenneté (CIEC), organisé le 6 mars 2015, le Premier ministre a rappelé la place et le rôle essentiel du sport dans le plan « Égalité et Citoyenneté » du gouvernement :

- **Sport = outil majeur d'intégration**
- **Sport = outil éducatif et de mixité social**
- **Sport = porteur de valeurs**



Plan « Citoyens du sport »

• Concept :

Former aux métiers du sport dans les territoires prioritaires (SESAME)



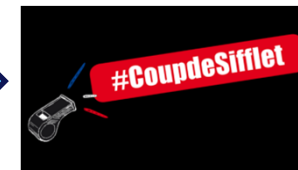
Aider les clubs à se professionnaliser



Créer des plans « Citoyens du sport » fédéraux



Promouvoir l'engagement citoyen dans le sport



Mieux lutter contre toutes les formes de discrimination

Accompagner les fédérations qui proposent une offre sportive dans les territoires prioritaires



Déployer le plan « J'apprends à nager » particulièrement dans les territoires prioritaires

Plan « Citoyens du sport » FFN

La FFN s'est engagée dans le plan « Citoyens du sport » dans 2 domaines :



- **Le sport pour tous** : diversifier l'offre des pratiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- **Plus qu'un sport** : favoriser la transmission des valeurs citoyennes



➔ Le dispositif « J'apprends à Nager » est une priorité nationale et est proposé aux enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement au sein des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville et/ou en Zones de Revitalisation Rurale





Plan « J'apprends à nager »



• Historique et contexte :

=> 2008 à 2015 :



=> 2015 :



JE SUIS CHARLIE



=> 2016 et 2017 :



JE SUIS CHARLIE



NICE

- **Concept du plan :**



- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDS (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage, de l'assurance et des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

- **Formule d'apprentissage :**



- **Stage d'apprentissage :** au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes :** vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe :** 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement :** personnel qualifié.
- **Evaluation :** passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation :** gratuité



- 3 projets types (*population QPV et/ou ZRR*) :



- **Projet 1** : la structure organisatrice **développe dans sa piscine ou qu'elle fréquente** des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 2** : la structure organisatrice **se déplace dans une autre piscine qu'habituellement fréquentée** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation.



- **Projet 3** : la structure organisatrice **se dote ou loue un bassin mobile** pour y développer des stages d'apprentissage de la natation. Elle en assure la gestion.



Plan « J'apprends à nager » - Campagne fédérale 2017 -

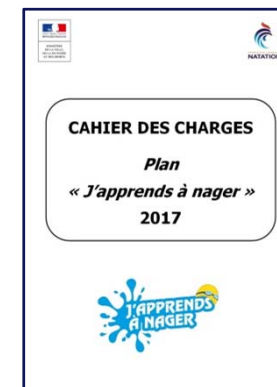


- **Modalités d'inscription « J'apprends à nager » :**

1) Prise en compte des conditions du cahier des charges

2) Consultation des partenaires locaux

3) Dépôt d'une demande de subvention CNDS



4) Remplir et retourner le listing d'inscription (*fichier Excel*)

5) Remplir et retourner le formulaire d'agrément «J'apprends à nager»

6) Avis du comité régional



Plan « J'apprends à nager » - Campagne fédérale 2017 -



- **Accompagnement fédéral :**
 - **Aide au montage des projets et des dossiers** (*fiches d'accompagnement CNDS, coordination territoriale...*)
 - **Licence spécifique « J'Apprends à nager »** (15€/licencié)
 - **Dotation** : affiches, leaflet, bonnets, tee-shirts, attestations de participation, attestations de réussite Sauv'nage, brochures prévention des noyades
 - **Accompagnement financier fédéral** : (*en plus du CNDS et CT*)





www.ffnatation.fr - T. 01 41 83 87 70 - F. 01 41 83 87 69 - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN Cedex